



Baromètre des filières bio 2023

Date de publication : 26 juillet 2023

Auteur·rice·s : Pôle Développement de Filières de Biowallonie (Ariane Beaudelot, Bruno Craeye, Sophie Engel, Mélanie Mailleux, Loes Mertens, Pierre-Yves Vermer, Audrey Warny)

Contact : info@biowallonie.be — www.biowallonie.be



BIOWALLONIE
Le bio aujourd'hui & demain



PLAN BIO 2030

Avec le soutien de
la



Wallonie

Méthodologie et sources

Biowallonie s'est fixé comme objectif de présenter une fois par an un baromètre des filières bio wallonnes. L'intérêt est de connaître l'équilibre offre-demande de chaque filière, les défis, les opportunités mais aussi les problématiques rencontrées. Celui-ci se base sur une centaine d'appels en juin et juillet 2023, autant chez des producteurs (de diverses tailles et disposant de divers canaux de vente) qu'en de l'aval de la filière ainsi et qu'auprès de structures encadrantes. De plus, plusieurs sources ont été utilisées dans ce rapport :

- Les chiffres du bio 2022 en Wallonie (Apaq-w et Biowallonie)
- Observatoire des prix bio en magasins bio et/ou vrac versus en grande distribution (Biowallonie et ConsomactAction)
- Les prix payés aux producteurs viennent de l'administration flamande et wallonne qui collectent ces données auprès de fédérations belges.¹

Attention lors des présentations de prix, il convient de tenir compte que l'inflation moyenne en Belgique était de 2,4% en 2021, a frôlé 10 % en 2022 et est de 6,4% pour les 6 premiers mois 2023 (soit 18,4 % en deux ans et demi).

Quelques chiffres clés

En guise d'introduction, voici quelques chiffres sur le secteur bio wallon au 31 décembre 2022²:

- Nombre de producteurs : 2.010 fermes bio
- Nombre d'opérateurs certifiés bio (dont les producteurs) : 3.004 (estimation)
- Surfaces bio : 93.526 ha
- Pourcentage de SAU bio : 12,7% (un ha wallon sur 8)
- Part de marché bio (en € dépensés par les wallons) : 5%

Constat général

Pour l'ensemble des maillons du secteur bio

- Les acteurs du secteur bio observent avec soulagement l'amorce d'une reprise de la consommation bio dans les magasins bio depuis mars 2023. Cependant, ce regain d'intensité des ventes ne se fait pas immédiatement ressentir pour les producteurs ; un laps de temps plus ou moins long est nécessaire afin que les stocks de produits finis soient écoulés chez les transformateurs et les distributeurs et que ceux-ci commandent à nouveau chez les producteurs de la matière premières.
- La reprise semble être davantage ressentie au sein du circuit court en comparaison avec le circuit long et ce en dépit des volumes moins conséquents que le circuit court représente.
- Il y a urgence de relancer la consommation de grande envergure des produits bio wallons et ce avec des moyens conséquents pour maintenir la **viabilité** des 2.010 fermes bio et l'aval des filières. Une **sensibilisation accrue des plus-values du bio auprès des consommateurs** est nécessaire pour maintenir et faire croître la consommation actuelle. **Les acteurs sont demandeurs d'une communication spécifique sur les biens-faits du bio afin de renforcer la perception du consommateur sur la plus-value que ce mode d'alimentation représente.** Certains

¹ Sur les sites <https://agriculture.wallonie.be/prix-du-marche-des-produits-agricoles> et <https://landbouwcijfers.vlaanderen.be/marktinformatie>

² Tous les chiffres sont à retrouver dans « Les chiffres du bio 2022 » rédigé et publié par Biowallonie et l'APAQ-w en mai 2023.

d'entre eux déplorent la concurrence qui s'installe avec les appellations qui troublent le comportement d'achat du consommateur comme « haute valeur environnementale », « agriculture raisonnée » « zéro résidus de pesticides ».

- Nécessité de prioriser l'origine wallonne pour les achats bio et ce à tous les niveaux. Nos producteurs sont toujours mis en concurrence avec des produits importés des pays limitrophes qui font face à des réalités en termes de coûts différentes. Cette concurrence occasionne un déséquilibre de l'offre qui devient excédentaire. Nos voisins font face à la même situation.
- Tous les maillons du secteur bio ont dû optimiser leur gestion en réaction aux crises. Tous espèrent que l'année 2023 ne sera pas le théâtre de nouvelles crises.
- Le marché bio, d'ordinaire stable dans sa croissance, est devenue depuis 2020 imprévisible et fluctuant. En effet, les comportements d'achats des consommateurs sont difficiles à prévoir ce qui occasionne des commandes de marchandise tantôt suffisantes, tantôt excédentaires.
Alors que 2022 fut malheureusement synonyme de nombreuses cessations d'activités et remise de points de vente, cette tendance tend heureusement à sa fin, même si quelques cas sont observés cette année.

Au niveau des producteurs bio

- Les débouchés actuels des producteurs se font plus rares : ils doivent intensifier leurs recherches et constatent que certaines spéculations sont couvertes voire bouchées. Ainsi, l'offre semble excédentaire et ce dans la plupart des filières.
- Fatalement, ce ralentissement du marché induit des retours en conventionnel même si nombreux sont ceux qui resteront malgré tout fidèles au bio en s'appuyant sur leurs convictions profondes. Néanmoins, un regain de vigueur dans les ventes doit se manifester pour satisfaire aux exigences économiques. Les cas de reconversion restent compliqués à quantifier à ce stade.
- Le terrain nous fait part d'un besoin de davantage d'écoute et de consultation de la part des politiques, de l'administration et des structures encadrantes afin d'être aux faits de leurs réalités de terrain et d'allouer au mieux les différentes ressources dans l'idée de maximiser leur impact.
- À la suite de tous les événements de ces trois dernières années ayant une incidence économique au sein des fermes, il semblerait désormais que la rentabilité des fermes bio soit devenue similaire voire moindre qu'en conventionnel.
- Les charges qui pèsent sur la rentabilité des fermes bio sont conséquentes, notamment au niveau de l'énergie, des coûts liés à la main d'œuvre mais aussi les consommables. Il est regrettable que la légère hausse des prix payés aux producteurs ne soit pas proportionnelle à celle des charges auxquelles ils font face.
- Nombre de producteurs écoulent leur production via des transformateurs (laiterie, conserverie, etc). Ces derniers ne concluent pas de nouveaux contrats actuellement.
- Tendance qui semble se confirmer d'année en année, le risque de sécheresse dans certaines régions impacte les emblavements et l'autonomie fourragère des fermes de façon très hétérogène.
- L'ensemble de ces observations occasionne de l'incertitude par rapport à l'avenir des filières bio : des réactions à la hauteur de ces questionnements sont cruciales !

Au niveau des transformateurs

Lors de nos échanges, plusieurs témoignages concordent pour dire que si les matières premières sont globalement toutes disponibles en bio grâce à l'élargissement de l'offre de ces dernières années, ce sont les emballages et les consommables liés aux machines dont les

coûts ont explosé. Plusieurs acteurs se tournent davantage vers l'export pour contrebalancer le tassement des ventes domestiques.

Distribution et vente

- En 2022, la vente de produits bio par canaux de distribution était répartie comme suit :

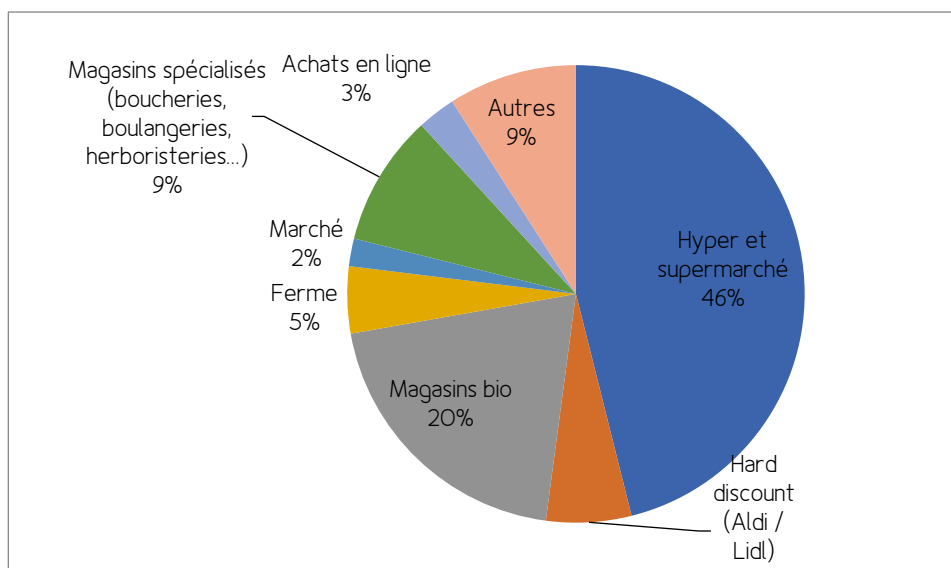


Figure 1 : Répartition des dépenses bio par canaux de distribution en Wallonie en 2022 (sources : GfK) — Autres : magasins de proximité (okay, spar, Delhaize proxy), achat hors Belgique, magasins oxfam...

- Les grossistes et points de vente bio constatent **une progression de leurs ventes**, particulièrement **depuis mars** et qui se maintiennent depuis. Certains retrouvent leurs chiffres d'affaires de 2021. Plusieurs raisons sont invoquées dont la principale est la baisse du prix de l'énergie et la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs induite par le récent saut d'index. D'autres raisons invoquées sont les grèves chez Delhaize et la fermeture de magasins concurrents.
- Globalement, la grande distribution belge a pris et prend des décisions néfastes pour le bio local :
 - Le nombre de références belges diminue en conséquence de l'augmentation de l'importation de denrées à prix cassés. Ex : 5 chaînes de distribution sur 8 vendaient (comme seule référence bio) des oignons bio d'origine néerlandaise en avril 2023 (source : Observatoire des prix).
 - Les volumes et références bio ont diminué dans les rayonnages entraînant de la sorte une logique diminution des ventes bio.
 - De nombreux contrats proposés aux producteurs sont insécurisants car aisément résiliables.
- Les prix bio aux consommateurs se sont stabilisés ces derniers mois après de fortes augmentations en 2022 (moins conséquentes en magasins bio qu'en GMS).
- Les chiffres d'affaires augmentent en valeur en magasins. Cependant, au vu de l'inflation importante en 2022, les volumes restent actuellement moindres qu'en 2021.
- La situation des grossistes est tendue pour le moment (à cause des factures impayées dû aux faillites de magasins, des délais de paiement plus long, des volumes qui réaugmentent et d'une trésorerie en baisse). Plusieurs fusions ou rachats entre grossistes bio ont eu lieu ces derniers mois (Delibio/Vajra — Biodis/Marma), et d'autres pourraient suivre ce qui devrait concentrer le nombre de grossistes bio. Un grossiste a reçu dernièrement plusieurs propositions de rachat d'entreprises flamandes et étrangères.

- Les habitudes d'achats semblent les mêmes que les années précédentes sauf pour les produits plus onéreux qui ont vu leurs ventes diminuer (cosmétiques, hygiène, vin, spiritueux...).
- Plusieurs opérateurs ont réalisé de gros investissements durant le covid pour répondre à une demande alors exponentielle et rencontrent désormais des difficultés à les amortir depuis 2022.

Alimentation Animale

Monogastriques³

On constate que, depuis fin de l'année 2022, les prix de vente ont amorcé une diminution. Cette diminution est néanmoins à tempérer car elle ne compensera pas les hausses des deux dernières années. De plus, au vu du retour à une alimentation 100 % bio (fin de la dérogation au 29 avril 2023), pour les porcs à l'engraissement et pour les poules pondeuses, la baisse n'est pas aussi marquée.

Au niveau des acteurs présents sur le marché de l'alimentation animale ; un fait marquant est à retenir à savoir le récent rachat de 4Farmers Belgium par le groupe Arvesta.

Porcs

Après une augmentation variant de +37 à +42 % selon le type d'aliment entre janvier 2021 et novembre 2022, une diminution du prix de vente de l'aliment pour porcins est observée entre novembre 2022 et juin 2023 (entre -7 et -9%, tous stades de l'animal confondus).

Le prix moyen de l'aliment pour porcs bio en juin 2023 reste 33 % plus élevé qu'en janvier 2021. Attention, il faut toutefois tenir compte que l'inflation moyenne en Belgique était de 2,4% en 2021, a frôlé 10 % en 2022 et est de 6,4% pour les 6 premiers mois 2023 (soit 18,4 % en deux ans et demi).

Volailles

Pour les volailles, l'augmentation entre janvier 2021 et novembre 2022 variait de + 39 % à + 45 %. Entre novembre 2022 et juin 2023, une diminution du prix de vente de l'aliment est observée de l'ordre de -5 % pour les poules pondeuses à -10 % pour les poulets.

Le prix moyen de l'aliment pour volailles bio (tout stade confondu) en juin 2023 reste 38 % plus élevé qu'en janvier 2021.

Herbivores

Le prix du foin bio est dans la moyenne des dernières années. La première coupe a été bonne. Certaines régions souffrent déjà de la sécheresse actuellement. En revanche, la pénurie de foin bio n'est pas d'actualité. Entre 2020 et 2022, le nombre de bovins bio a baissé de -2% tandis que les prairies bio (permanentes et temporaires) ont progressé de +2%.

Comme pour les monogastriques, les aliments achetés à l'extérieur sont en baisse.

Filières laitières

La demande en produits laitiers a légèrement repris depuis début 2023 après une forte baisse en 2022 (-22% en Wallonie en volume de lait et fromage bio acheté). Mais les marchés ne

³ Ces chiffres proviennent de la Mercuriale de Biowallonie et sont issus de prix de vente catalogue (sans ristournes) vrac livré éleveur (€/tonne HT VA) d'un seul aliment par stade animal récoltés auprès de 4 fabricants d'aliments

sont toujours pas prospères. La majorité des acteurs interrogés sont inquiets quant à l'évolution de la demande et des marchés.

Lait de vache

Depuis 2015, la filière laitière est en expansion. Le nombre de vaches laitières bio sur le territoire a progressé avec +4% en 2022. En 2022, 780 vaches laitières bio supplémentaires sont traites en Wallonie par rapport à l'année 2021.

Les prix payés aux producteurs ont diminué de -18% en bio entre décembre 2022 et mai 2023. Le prix du lait conventionnel a chuté sur le même temps de -28%.

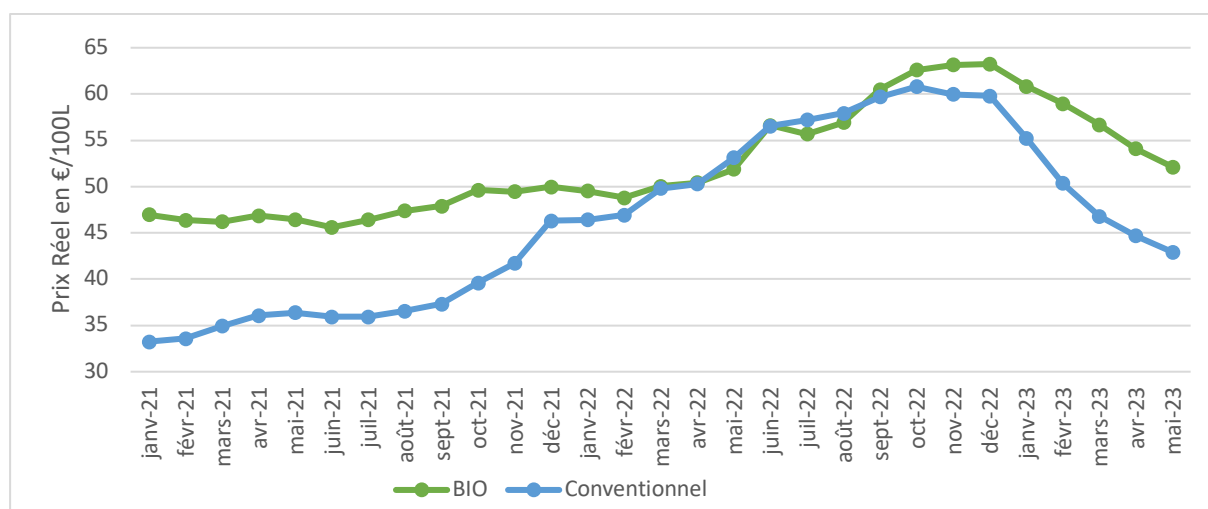


Figure 2: Evolution du prix payé aux producteurs du lait de vache bio et conventionnel en Belgique (Source : CBL)

Aucune laiterie ne cherche de nouveaux producteurs de lait bio actuellement. Ils essayent de stabiliser leurs débouchés dans un premier temps. Il est difficile de se prononcer sur l'évolution du prix du lait bio payé aux producteurs, mais il semblerait qu'une légère diminution va se poursuivre avant une stabilisation. Les prix entre les laiteries semblent toujours très hétérogènes, avec des différences pouvant atteindre presque 40% par rapport au prix le plus bas. Le surplus de lait bio dans certains pays limitrophes impacte le secteur laitier bio belge. Certains produits, comme le lait en poudre écrémé à destination de l'industrie agroalimentaire, se vendent très mal.

Lait de chèvre

Avec 36 éleveurs (détenant plus de 10 chèvres) en Wallonie, on note pour la première fois un surplus de lait de chèvre bio ces derniers mois malgré le fait que le nombre de chèvres bio élevées en Wallonie a légèrement baissé en 2022 (-6%). Certains producteurs en revendent une partie en conventionnel (secteur présentant également un surplus de lait). Au niveau européen, une grande partie des pays présentent également un surplus de lait de chèvre bio. Une des explications est la baisse de la demande dû aux prix consommateurs élevés des produits à base de lait de chèvre.

Lait de brebis

Plusieurs transformateurs sont à la recherche de lait de brebis bio. La demande des consommateurs n'est pas énorme, mais il y a peu d'offre, l'offre est légèrement inférieure à la demande. Sur les 20 fermes bio qui élèvent des brebis laitières (détenant plus de 10 brebis), la majorité transforment directement leur lait à la ferme.

Filières viandeuses

Filière viande bovine

En 2022, en Wallonie, nous dénombrons 706 fermes bio avec un troupeau de vaches allaitantes. Après une légère diminution en 2021, le cheptel viandeux a de nouveau augmenté de +4% en 2022, portant à plus de 25.000 le nombre de vaches allaitantes bio en Wallonie. Une des explications de cette augmentation de cheptel sont les prix payés aux producteurs, qui étaient plus attractifs en 2022 que les années précédentes.

Les coûts de production sont différents en fonction des modèles de production : les éleveurs les plus autonomes sont généralement plus sereins que ceux qui achètent une partie de leurs aliments.

L'autonomie des fermes pourrait être entachée par le manque d'eau dans certaines régions. Si l'été est trop sec, les éleveurs de ces régions craignent de ne plus être en mesure de finir les bêtes sans se ruiner. En prévention, certains diminuent la taille de leur troupeau.

L'augmentation des coûts de l'alimentation depuis 2022 a accentué la tendance des éleveurs à ne pas engraisser et finir les bovins. Etant donné que le coût des aliments est très important et que le marché est en forte demande d'animaux non conformés pour des préparations de type haché, certains éleveurs abandonnent l'engraissement. Ce phénomène inquiète certains éleveurs et transformateurs de la filière qui se posent la question d'une pénurie à venir en bovins bio finis.

Les prix en ferme bio et conventionnel restent proches, ce qui suscite de nombreux questionnements de la part des éleveurs. Début juillet 2023, les prix pour les vaches bien conformées (catégorie U) varient très fortement en fonction des filières bio dans lesquelles elles sont vendues : ces prix peuvent varier entre 5.6 et 6.10 €/kg carcasse. Pour les mâles, les prix se situent autour de 6 – 6.10€/kg.

En plus du marché peu prospère, pour certains éleveurs, s'ajoute de nouvelles contraintes réglementaires depuis début 2022 dues à la nouvelle réglementation bio ⁴. Le respect de ces nouvelles règles en vigueur pour l'élevage bovin a un coût et/ou est trop contraignant.

Compte tenu des nombreuses difficultés de cette filière, plusieurs acteurs s'interrogent sur la poursuite de cette spéculation, ou sur leur déconversion.

Depuis le début de l'année, la demande en viande bovine bio est au mieux stable, mais le plus souvent à la baisse. En règle générale, les pièces nobles et la viande hachée sont toujours très demandées. La demande peut être très variable d'un mois à l'autre et donc difficile à planifier.

Les volumes de viande bovine bio en grandes et moyennes surfaces semblent avoir diminué de 50 à 70% ces douze derniers mois. La variété de l'offre disponible s'est également fortement réduite : se concentrant principalement sur des préparations de hachés dont le prix est plus attractif pour les consommateurs.

Filière ovine

En 2022, 270 éleveurs d'ovins bio étaient recensés en Wallonie dont une majorité élèvent des ovins de type viandeux. Après une longue période de croissance soutenue durant laquelle le nombre d'ovins bio étaient en augmentation presque chaque année, la filière a connu une période de stabilisation en 2022 avec près de 26.000 ovins.

La diminution du prix des aliments amorcées ces derniers mois devraient permettre aux éleveurs de diminuer leurs coûts de production.

⁴ Fin des dérogations autorisant la finition à l'intérieur, fin de la dérogation concernant l'attache des animaux pour les élevages de plus de 50 animaux adultes ...

Le prix de l'agneau bio est d'environ 9,5€/kg pour un agneau bien conformé. La différence avec le prix du conventionnel est faible (9€/kg). De nombreux bouchers se fournissent en agneau bio mais vu qu'ils ne sont pas labellisés, la viande devient non bio pour le consommateur final.

Ces dernières années, la filière de l'agneau bio a fait d'importants progrès au niveau de la conformation des carcasses et cela permet de tirer les prix vers le haut.

On constate qu'un grand nombre de boucheries s'approvisionnent en bio car l'offre en agneau local conventionnel est faible. Ces débouchés pourraient être mis en péril si une filière de qualité différenciée (type local ou plein air) venait à être créée et/ou si le prix vente venait à trop augmenter.

La fermeture de la ligne d'abatage des ovins à l'abattoir de Ciney accentue une des faiblesses de la filière. Le nombre d'abattoirs ayant une ligne d'agneau bio diminue d'année en année. Le prix d'abattage est élevé et les distances à parcourir sont importantes. Les deux principaux abattoirs étant situés à Ath et à Virton. Le manque d'abattoirs en Wallonie pour cette filière est un réel frein à son développement.

Avec la diminution du pouvoir d'achat, le secteur a constaté que la demande en viande d'agneaux est plus faible que l'année dernière étant donné qu'une partie des consommateurs considère cette viande comme un produit de luxe. Malgré tout, la demande en agneau à Pâques a été importante et un nombre conséquent d'agneaux ont été abattus. De plus, la fête de l'aïd a eu lieu cette année en juin, la demande en agneau a été plus importante que quand celle-ci a lieu en juillet où une partie de la population la fête en dehors de la Belgique.

Les perspectives au niveau de la demande d'agneau étaient plutôt négatives en début d'année et un grand nombre de producteurs s'accordent pour dire qu'ils ne s'en sortent finalement pas trop mal. Les acteurs constatent que la filière est à l'équilibre actuellement entre l'offre et la demande.

La valorisation en GMS est compliquée. Cela s'explique par le fait que la GMS ne demande que certains morceaux, ce qui crée un déséquilibre matière difficile à combler. Les pays exportateurs, eux, ont la capacité d'exporter uniquement les morceaux les plus demandés. Dès lors, les volumes d'agneaux bio locaux écoulés en grande distribution sont faibles.

Filière porcine

Production

En 2022, le nombre de porcs gras bio wallons était de 14.815. Nous observons une diminution de 1% par rapport à 2021. De nombreux éleveurs bio ont diminué leur cheptel, ont arrêté cette spéculation ou hésitent à arrêter depuis décembre 2022, donc la diminution de cette filière sera certainement plus forte en 2023. La conjoncture économique rend la spéculation porcine moins rentable. La hausse du prix des aliments et l'offre plus élevée que la demande explique en partie cette tendance à la diminution du cheptel porcin bio wallon.

La baisse du coût des aliments que nous avons connus ces derniers mois devraient permettre aux producteurs de diminuer leur coût de production. Cependant, malgré la baisse, le prix des aliments restent élevés. Les prix de vente sont en moyenne de 3,7€ à 3,9€ par kilo carcasse alors que les coûts de production ont été estimés à 4,2€/kg début 2023 (Source Socopro).

Vente

Le porc bio wallon souffre de la différence de prix élevée avec le porc conventionnel et/ou de qualité différencié. Après une baisse en 2022, la demande en viande porcine bio est stable depuis quelques mois.

En ce qui concerne la vente en grande distribution, il y a une grande variation de la demande et une forte tendance à la baisse. La viande de porc conventionnel est un produit d'appel en GMS et les distributeurs n'hésitent pas à multiplier les actions promotionnelles qui amènent des clients dans leurs points de ventes. Ces promotions agressives ne font que renforcer la disparité entre les prix bio et conventionnel. L'offre en porc bio wallon diminue fortement. Les pays limitrophes ayant également un surplus d'offre, la GMS délaisse l'offre wallonne. Certains acteurs craignent qu'un acteur de la grande distribution achète à l'avenir que du porc bio d'origine hollandaise ! Des volumes importants seront donc perdus pour la filière wallonne.

La diversité de pièce demandée diminue et les volumes varient selon les pièces. Cela provoque un déséquilibre matière important et diminue la rentabilité des opérateurs d'abattage qui doivent payer l'ensemble de la bête en bio. Avec la diminution des abattages et l'augmentation des délais d'abattage, les éleveurs se retrouvent avec des porcs trop gras qui sont alors déclassés dans une catégorie moins valorisante. Un grand nombre d'éleveurs sont également contraints de vendre une partie de leur production en conventionnel. Ce qui engendre une dépréciation de la moitié du prix comparé aux prix bio et une perte de confiance envers le secteur bio.

La vente en circuit court retrouve un brin de stabilité, après une période difficile où les délais de chargement étaient élevés à cause d'une demande plus faible. Les prix sont pour le moment **constants** et les **délais de chargement** sont revenus décents bien que les volumes soient moins importants qu'en 2022. On peut dire que l'offre et la demande sont en équilibre dans cette filière. L'arrêt de la production de certains éleveurs a permis d'éviter un surplus d'offre.

La vente en direct est la filière qui se porte le mieux, les acteurs ayant mis en place leurs propres canaux de vente sont ceux qui s'en sortent le mieux. Cela permet aux éleveurs de vendre leurs produits à un meilleur prix.

Les naisseurs éprouvent des difficultés à écouler leurs porcelets bio à cause de la tendance à la diminution du cheptel. Le prix élevé des porcelets en conventionnel pourrait les aider à écouler leur surplus mais leurs nombres ne sont pas suffisants pour intéresser les acheteurs conventionnels. Certains naisseurs décident donc d'engraisser une partie de leurs porcelets.

Filière avicole

Poulets de chair

Après des années de forte croissance, la filière avicole est restée stable (-0,4%) en 2022 avec 4 millions de poulets bio commercialisés. Le secteur wallon a vendu, en 2022, 17.000 poulets bio en moins que l'année précédente. 137 fermes ont élevé des poulets bio en 2022 dont 75% ont commercialisé plus de 18.000 poulets sur l'année 2022 (la production moyenne d'un poulailler bio sur l'année).

Le paysage de la filière poulets de chair est un peu chamboulé ces dernières semaines et de nouveaux acteurs apparaissent à la suite de la mise en concurrence de plusieurs fabricants d'aliments par l'abattoir Plukon. Cela impacte les éleveurs d'une filière qui doivent allonger leur vide sanitaire et donc qui mettent en place moins de lots par an. D'autres éleveurs disent être à nouveau rentable après avoir changé de fabricant d'aliments et écouler l'entièreté de leurs poulets via Plukon. Cependant, contrairement à certaines filières ancrées totalement ou majoritairement sur le territoire belge, Plukon est un gros groupe européen. Difficile donc de connaître exactement la destination des poulets après abattage et donc de prédire la fluctuation des prix.

Aussi, pour rappel, la règle de densité de poulets à l'intérieur des bâtiments⁵ est dorénavant calculée uniquement sur le poids (max 21 kg de poids vif/m²) et plus sur le nombre de poulets. Les retours des éleveurs sont mitigés sur cette règle de densité mais beaucoup s'en plaignent car elle est très difficile à contrôler. **La rentabilité des exploitations est impactée** étant donné que les éleveurs mettent en place moins de poussins par lot pour respecter la norme et que le prix de vente a dû être revu à la hausse. De plus, certains n'y voient pas le gain au niveau du bien-être animal. Le point positif est la diminution (bien que légère) du coût des matières premières qui permet de **redescendre le prix de vente des produits**.

⁵ En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022

La consommation de poulet bio semble stabilisée et les ventes ont l'air de reprendre du poil de la bête au sein de certaines filières mais les acteurs ne sont pas catégoriques et attendent la fin de l'été pour voir l'évolution des ventes. En ce qui concerne les plus petits élevages bio, la demande en poulet est toujours bien présente. Il y a un intérêt de l'HoReCa pour les volailles alternatives.

Au sein d'une filière, cependant, la diminution du nombre de poulets bio abattus par semaine se poursuit car les éleveurs continuent de partir vers des filières de qualité différenciée.

Trois causes sont citées :

- La règle des 21 kg poids vif/m² (mentionnée ci-dessus)
- L'obligation de planter des arbres/haies. En effet, dans son annexe 9, l'AGW du 13 octobre 2022 prévoit que les parcours comprennent au moins :
 - o L'enherbement de l'intégralité du parcours ;
 - o Une zone de transition constituée d'alignements de végétation basse ;
 - o Une haie diversifiée sur au moins la moitié du périmètre du parcours.
- L'obligation d'installer des perchoirs (longueur minimale de 5 cm/volaille) ou plateformes surélevées (superficie minimale de 25 cm²/volaille) (au plus tard le 1^{er} janvier 2025).

Certains éleveurs se disent floués par la filière bio et ceux qui restent le font par conviction. Ils dénoncent un manque d'intérêt des personnes qui mettent en place ces règles vis-à-vis des agriculteurs et de leur travail. Même si la consommation semble stabilisée, ils s'inquiètent de savoir qui va/veut encore produire car le consommateur privilégie les loisirs avant l'alimentation bio.

A l'inverse, le secteur constate que la demande pour la construction de bâtiment pour poulet standard repart à la hausse : le prix du poulet bio est trop cher pour le consommateur qui se réoriente vers des qualités différenciées voir vers du poulet standard.

Deux nouvelles souches de poulets sont en cours de test. L'objectif est d'obtenir des animaux plus calmes mais également une différence de taille entre mâles et femelles réduite.

Evolution des prix

La figure 2 représente l'évolution du prix de marché du poulet bio. Ce prix est issu du prix de vente moyen de 3 abattoirs (deux en Wallonie et un en Flandre). Lors du dernier baromètre en juin 2022, on observait une augmentation du prix de vente de 31 % par rapport à juillet 2021. Ce prix a encore augmenté de 11 % jusqu'en février 2023. Depuis février, on observe une diminution du prix de poulet bio.

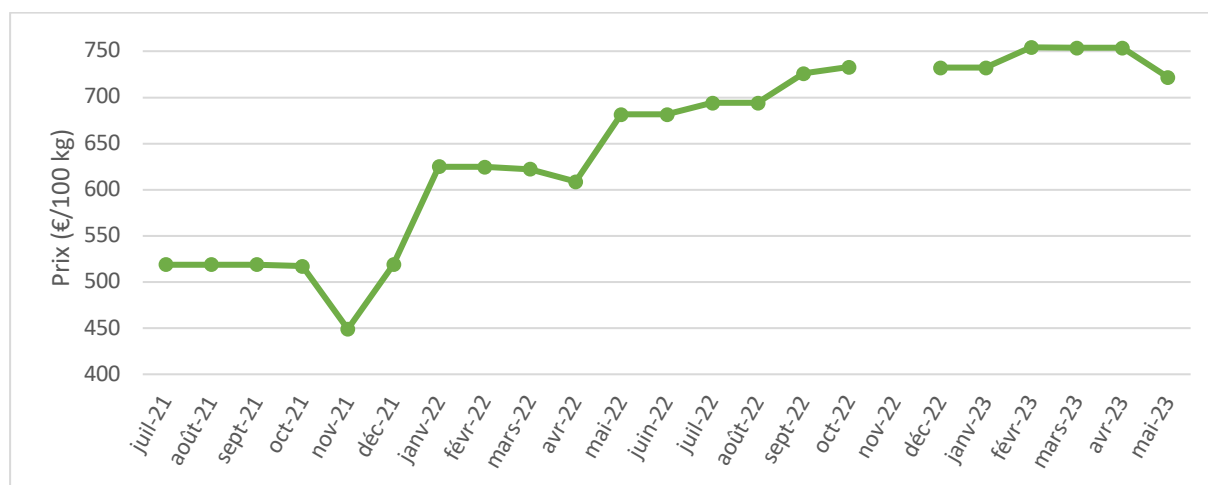


Figure 3: Evolution du prix de marché officiel belge du poulet bio en €/100 kg (Source : Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (SPW ARNE), Direction de la Politique Agricole)

Le filet de poulet reste le morceau le plus onéreux (en moyenne 27 euros/kg en GMS). Une filière observe une tendance des consommateurs à s'orienter plus vers la cuisse que le filet. Lors de notre observatoire des prix d'avril 2023, le prix moyen du poulet entier au kg en GMS était de 12,7 €/kg⁶. Au sein des magasins spécialisés bio et/ou vrac, ce prix moyen est légèrement plus élevé (13,2 €/kg⁷). Certains producteurs (en filière intégrée) vendent également leurs poulets à la ferme sur commande préalable. Le prix y est très souvent plus attractif (11,35 €/kg en moyenne⁸)

Poules pondeuses

Alors que la filière poulet de chair connaît une croissance relativement linéaire, la filière poules pondeuses a connu un véritable « boom » entre 2010 et 2020. Depuis 2020, celle-ci ralentit sa croissance. La filière compte à présent plus de 383.000 poules pondeuses bio sur le territoire wallon. 72% des éleveurs ont élevé moins de 3.000 poules pondeuses en 2022, 17% entre 3.000 et 9.000 poules et 11% plus de 9.000 poules. En revanche, seulement 5% des poules pondeuses bio étaient élevées dans un bâtiment de moins de 3.000 poules.

En 2022, la filière œufs bio a dû résister à une addition de crises : grippe aviaire, guerre en Ukraine, flambée des matières premières, crise énergétique, réglementation bio modifiée. Ces crises ont entraîné des arrêts définitifs de certains éleveurs en 2023 et d'autres pensent encore à passer en conventionnel à l'heure actuelle. Ce serait également le cas en Flandre et en Allemagne et Pays-Bas. Mais ces arrêts ont permis de renforcer le marché selon un éleveur. Même si le prix de reprise des œufs a été augmenté suffisamment, **la rentabilité d'un élevage de poules pondeuses bio par rapport à un élevage de poules au sol est toujours inférieure**. « Il faut être convaincu du bio pour produire le l'œuf bio car il y a 2x plus de travail pour un même nombre de poules qu'en conventionnel ».

L'ensemble des éleveurs contactés s'accordent toujours pour dire qu'il **n'y a plus de place actuellement pour de nouveaux éleveurs de poules pondeuses**. La production est largement suffisante et ils n'ont aucun problème à se fournir en œufs belges pendant le vide sanitaire. « *Les bâtiments coûtent 1,5 x plus cher et les marges sur les œufs ne sont plus les mêmes qu'il y a quelques années, pas sûr que ça motive de futurs éleveurs* ». Un nouveau poulailler en Wallonie et un en Flandre seraient toutefois en cours de concrétisation.

Parmi les éleveurs de poules en poulailler mobile, aucun problème d'écoulement des œufs n'est observé. L'intérêt est toujours bien présent pour ce type d'élevage mais le nombre de nouvelles installations s'est fortement calmé, la finalisation du projet est souvent compliquée. La création de l'organisation de producteurs « Œufs de pâturage » sous forme d'ASBL, qui promeut ce type d'élevage, est prévue fin août.

Selon le principal fournisseur de poulettes bio, environ 15.000 poulettes ont été mises en place dans ce type de bâtiment en 2022.

La demande en poulettes est revenue à la normale. Le prix de celles-ci devrait suivre le coût de l'aliment et redescendre. A l'heure actuelle, le nombre d'élevage de poulettes futures pondeuses est suffisant et devra être réévalué en fin d'année.

Dorénavant un permis est obligatoire pour l'adoption d'une poule de réforme par un particulier, ce qui complique l'acquisition et selon un éleveur, c'est le vendeur qui est sanctionné s'il y a un non-respect.

La figure 3 présente le prix de gros moyen de 100 kg d'œuf recensé, chaque semaine, auprès des centres d'emballage soumis à notification. De janvier à octobre 2022, la tendance était à la baisse (-6 %). Depuis fin octobre 2022, on observe une augmentation du prix de gros de 100 kg d'œuf (+ 16 %).

⁶ Moyenne réalisée sur base de prix observés dans 17 enseignes de GMS

⁷ Moyenne réalisée sur base de prix observé au sein de 14 magasins bio, vrac ou magasin à la ferme

⁸ Moyenne réalisée sur base de prix observés au sein de 4 exploitations qui font de la vente à la ferme

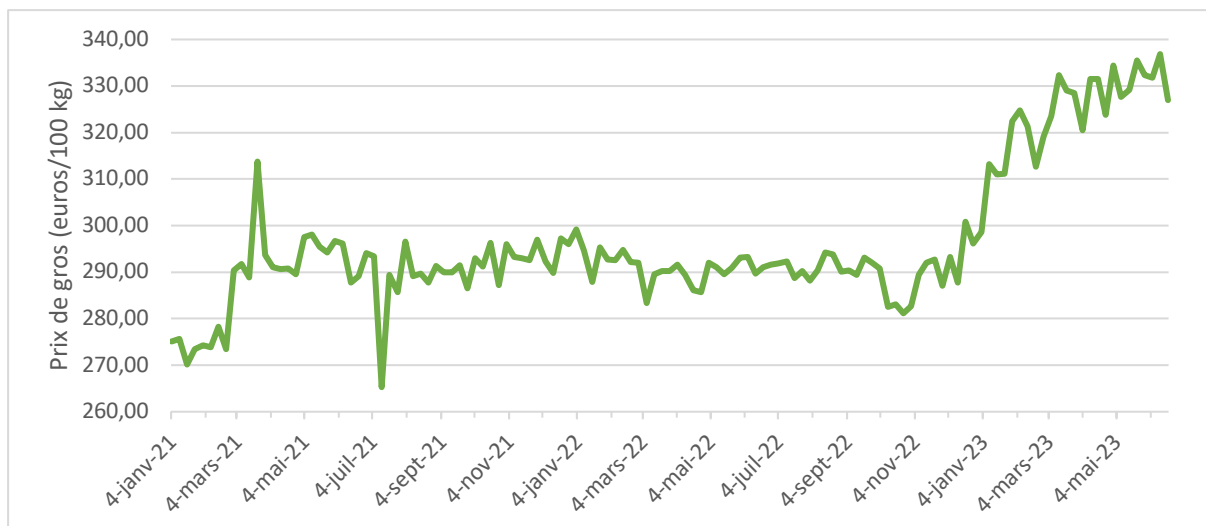


Figure 3 : Evolution du prix de gros moyen pour 100 kg d'œuf bio (prix moyens réalisés par les producteurs pour les œufs biologiques (M et L) exprimés en euros/100 kg. Déclaration des centres d'emballage soumis à notification (Source : SPW)

Comme on le voit sur la figure ci-dessus, le prix de l'œuf au producteur a réaugmenté. Un acteur nous indique qu'un éleveur reçoit aujourd'hui environ 18-19 cents/œuf. Le prix de l'aliment redescend, les éleveurs retrouvent un rythme normal au niveau des rondes et vides sanitaires et les ventes d'œufs redémarrent. La demande est à nouveau là.

Lors de notre dernier observatoire des prix réalisé en avril, le prix moyen au consommateur de l'œuf bio (boîte de 6 œufs) était de 44 cents⁹ en GMS. Ce prix s'élève à 47 cents¹⁰ (œufs en vrac) dans les épiceries bio et vrac. Cependant, ces dernières se fournissent toutes en œufs belges alors que des œufs français et hollandais ont encore été trouvés dans certaines enseignes de GMS. Cette tendance s'est toutefois atténuée avec la crise de la grippe aviaire qui a particulièrement touché la France, diminuant fortement l'exportation de ses œufs. **De plus, pour rappel, le prix de vente en direct sur l'exploitation est un des plus bas.** En effet, de plus en plus de producteurs vendent leurs œufs via un magasin à la ferme ou un distributeur.

Tant en volailles de chair qu'en poules pondeuses, il est essentiel d'encourager et soutenir les éleveurs actuels pour **qu'ils continuent de produire bio.**

En parallèle, **une sensibilisation accrue des plus-values du poulet bio auprès des consommateurs** doit être réalisée pour maintenir et faire croître la consommation actuelle.

Filières Grandes cultures (hors légumes et pdt)

Les grandes cultures continuent d'occuper une place centrale dans les fermes bio puisqu'elles représentent 22% des 93.526 ha soit 20.698 ha, un chiffre légèrement en baisse (-60 ha) par rapport à 2021. Il semblerait par conséquent que nous soyons arrivés à **la fin de la croissance linéaire des surfaces de grandes cultures à laquelle nous avons assisté lors des 10 années écoulées ; une nécessaire accalmie temporaire pour le maintien de l'équilibre de l'offre et de la demande, actuellement précaire.**

Céréales

Etrangement, les céréales cultivées seules ont davantage augmentées par rapport aux cultures en association qui accusent un léger retrait.

⁹ Moyenne calculée sur 32 références (supermarché, supermarché bio, hypermarché et hard-discount)

¹⁰ Moyenne calculée sur 24 références (magasins bio et/ou vrac et magasins à la ferme)

L'épeautre, 1^{ère} céréale biologique en 2022, est désormais largement excédentaire sur le marché et voit son cours chuter à des niveaux historiquement bas ainsi que lots être vendus en conventionnel. Une meilleure concertation entre acteurs de la filière des céréales alimentaires pourrait limiter ces effets néfastes au secteur qui connaît tantôt une pénurie d'épeautre à un prix élevé et tantôt un surplus à un prix bas. Cette céréale peut en outre être valorisée sous forme de pâtes alimentaires et gagnerait à rentrer davantage dans nos modes de consommation. Divers projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet « Relocalisation de notre alimentation » initié par le Cabinet de la Ministre Tellier devraient œuvrer dans ce sens. Globalement, l'intérêt pour les filières des céréales alimentaires est réel et de nombreuses initiatives de valorisation locales voient le jour. Celles-ci devront passer à l'échelle supérieure et écouler des volumes plus conséquents pour voir leur existence se pérenniser. Il faut pour cela que les grandes surfaces belges achètent de la farine bio wallonne et des produits finis avec des matières premières wallonnes en volume suffisant et à un juste prix.

Les esprits sont maintenant focalisés sur la campagne 2023 qui bat son plein avec des moissons d'escourgeon bien entamées. Le fait de moissonner les céréales de printemps avant les céréales d'hiver est inhabituel. Ce sont les céréales de printemps qui ont le plus manqué d'eau et qui risquent de voir leurs rendements ne pas rencontrer les attentes, tout comme les pois et fèves.

Le désherbage aura été laborieux en début de campagne avec des sols gorgés d'eau au printemps rendant impossible le passage des machines. Certaines parcelles sont donc soumises à une forte pression d'adventices à cause d'un manque de désherbage mécanique. Les récents épisodes orageux ont laissé çà et là des traces avec des parcelles versées de façon très localisée.

Les premières moissons de froment devraient avoir lieu dans la seconde partie du mois de juillet. Dans les prochaines semaines, nous devrions avoir une meilleure idée des volumes et de la qualité globale à l'échelle de la Région.

Nous constatons que de plus en plus de partenariat s'opèrent entre cultivateurs et éleveurs afin de renforcer leur autonomie.

Les corvidés représentent un problème pour certains agriculteurs qui doivent ainsi ressemer certaines parcelles notamment en maïs ce qui engendre des frais supplémentaires considérables. Des dérogations peuvent être demandées pour tirer quelques individus mais cela ne règle pas le problème de surpopulation structurel auquel il convient d'apporter une réponse proportionnée.

La France aura vraisemblablement une surproduction de froment bio — récolte 2023. Il est donc conseillé de vendre ou d'accepter un contrat si le prix est correct.

Protéagineux et oléagineux

Les protéagineux mais surtout les oléagineux ont vu leurs surfaces augmenter significativement en réponse au conflit en Ukraine et les complications d'approvisionnement que le conflit a pu induire. Cet engouement pour les oléagineux locaux est à encourager : il relocalise l'approvisionnement de la transformation en huile et facilite dans un second temps l'autonomie protéique au niveau de la région wallonne avec la valorisation des tourteaux. Cette croissance ne sera durable qu'à la condition de prix rémunérateurs pour les producteurs et d'un acte d'achat local des consommateurs.

Au niveau des presses d'huiles artisanales, un acteur nous fait part de son constat comme quoi les outils sont soit trop petits soit trop grands pour le marché belge. La rentabilité n'est donc pas aisée au sein de la filière oléagineuse. Ce même acteur cite le groupement français « c'est qui le patron » en exemple comme vecteur communicationnel afin de faire valoir et de défendre le caractère local des productions wallonnes.

Dans notre région, plusieurs micro-filières se structurent actuellement pour mettre en avant le tournesol plus particulièrement recherché sous forme oléique, adaptée à la cuisson.

Le chanvre continue son développement chez nous avec la mise au point récente de batteuses capables de récolter à la fois la graine et la fibre. Cette filière se développe entre autres sous l'impulsion de Valbiom.

Autres cultures

Au niveau des grandes cultures dites de niche, comme le pois chiche, les rendements et résultats sont très hétérogènes, ces cultures restent à risques et il convient de leur réserver une place modérée.

Certains débouchés en grandes cultures sont instables : c'est le cas de la chicorée à inuline, contractualisée par Bénéo Orafti. En effet, après avoir conclu de nombreux contrats les deux années passées, l'industriel annoncé aux producteurs bio qu'il ne proposerait pas de contrat en Wallonie pour la saison 2024 car il leur reste énormément de stocks. C'est un gros débouché pour plus de 400 hectares wallons qui s'éclipse. Cela signifie aussi que les assolements vont devoir être repensés et menacer l'équilibre offre-demande pour d'autres productions. La filière des chicorées à café est aussi bouchée en 2023 (-50% de volumes demandés pour une des deux filières françaises).

Les producteurs doivent absolument éviter de tous emblaver les mêmes productions mais les choix sont compliqués vu la demande cette année.

Là où les terres sont salies par exemple par le chardon, le contexte baissier du marché constitue peut-être **une occasion de rattraper le retard sur les adventices en nettoyant des parcelles** en semant par exemple de la luzerne. Ces cultures moins payantes sont parfois le choix judicieux pour repartir sur de bonnes bases agronomiques.

Evolution des prix pratiqués sur le marché

Ci-dessous, voici une infographie reprenant les prix des matières premières bio issues de grandes cultures. Ces prix sont issus de notre mercuriale des prix, lettre d'information mensuelle. Cet outil semble être à la hauteur des attentes des producteurs et productrices et est considéré comme une bonne référence pour la fixation de prix par les acteurs.

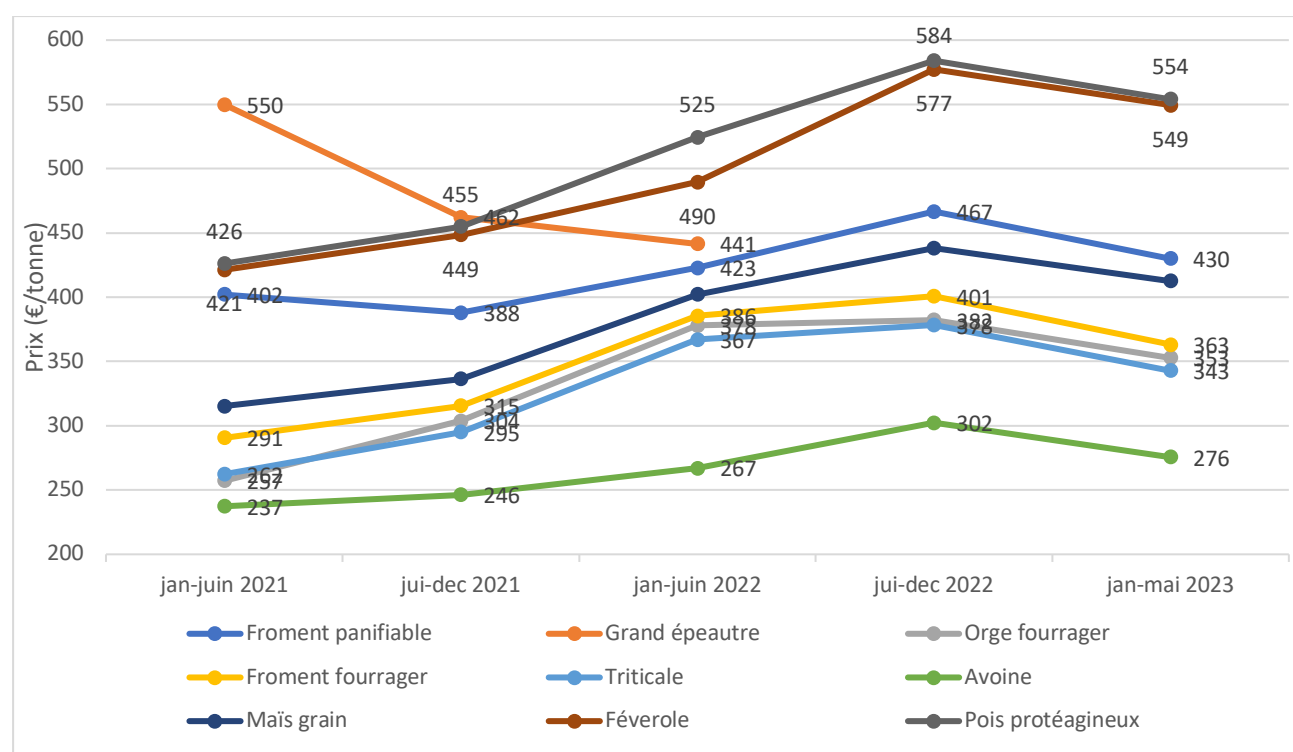


Figure 4 : Prix bio payés aux producteurs en Belgique (source : Mercuriale de Biowallonie)

Sur ce graphique, on observe une **diminution significative des cours des différentes céréales**. Après avoir atteint des sommets en juillet 2022, les céréales alimentaires et fourragères biologiques voient leur cotation revenir à des valeurs d'avant la crise, voire inférieures. En effet, alors que le froment meunier bio se vendait de façon plus ou moins stable autour de 400€/tonne en 2020-2021, nous entendons désormais des transactions oscillant autour des 350€. Des chutes de prix aussi regrettables qu'opposées à la tendance inflationniste des produits alimentaires vendus au consommateur et à l'augmentation des charges : carburant et index salarial de la main d'œuvre en prime. Ce constat, valable pour le froment, est identique aux autres spéculations comment vous pouvez le voir sur l'infographie ci-dessus. La diminution semble être moins drastique en pois protéagineux et en féverole. Face à un marché incertain et à des acheteurs prudents, les producteurs sont contraints de liquider leurs stocks encore conséquents de la récolte 2022 au travers de débouchés bio mais également conventionnels. Ainsi, un acteur nous confie être actuellement contraint de proposer le même prix d'achat qu'en conventionnel pour le colza bio. **Ces volumes résiduels encouragent l'incertitude des marchés qui n'osent se positionner**. Si les prix continuent leur baisse, le risque d'un effet ciseau (= intrants achetés cher et production vendue peu chère) ce qui fragiliserait leur trésorerie et font se poser la question de la dé-conversion. Heureusement, dans un climat relativement instable, le bio peut compter sur des bases solides bâties par les producteurs et productrices convaincus. Sa croissance stable et progressive est sur le point de reprendre, comment en témoigne l'amélioration en points de vente spécialisés. Les bons lots trouvent généralement toujours preneurs, d'où l'intérêt d'un bon tri et d'un stockage dans de bonnes conditions.

Les points clés à retenir

- Les grandes cultures aussi ont besoin de marketing offensif pour faire valoir toutes les plus-values de consommer du bio produit localement !
- Plus que jamais il semble primordial de contractualiser au moins une partie de sa production
- Un suivi régulier et minutieux des prix est à assurer pour valoriser au mieux
- La tendance est à la relocalisation de la transformation primaire (meunerie, malterie, sucrerie, etc) ; le réseautage et la vente en circuit court et long sont déterminants.

Filière Pomme de terre

Malgré une très forte pression de mildiou sur les champs, le secteur constatait un surplus des pommes de terre bio sur le marché en 2021. La **légère baisse des surfaces en 2022** est donc **une bonne nouvelle pour la filière des pommes de terre bio**. On est passé de 893 ha en 2021 à 822 ha en 2022 (-8%). En moyenne sur les 4 dernières années (2019-2022), 53% de variétés cultivées en bio étaient destinées à la transformation et 47% au marché du frais. En conventionnel la partie qui part en transformation est bien plus grande, avec environ 85%.

Est-ce que les producteurs sont plus prudent avec les emblavements de pommes de terre bio après des années de surplus ? On dirait que les changements sont là, mais de façon modeste. Malheureusement, **la demande n'ayant pas grandi, on constate qu'en 2022 beaucoup de pommes de terre bio sont passées dans le marché conventionnel**.

Quant aux prix « départ champ » (sans stockage), les producteurs témoignent que **les prix de contrat stagnent** depuis longtemps auprès de la plupart des acheteurs – autour des 300 €/T (en variant entre 280-320 dépendant des variétés) pour les variétés du frais. Et autour des 150 €/T pour les variétés pour la transformation frites. Certains producteurs disent que les prix n'ont pas augmenté depuis quasiment 10 ans bien que **les coûts augmentent considérablement** – tant au niveau de la culture (engrais et amendements bio), mais également et surtout pour ceux qui stockent, lavent ou emballent à la ferme. On parle de **20-25% d'augmentation de frais de stockage et infrastructures**.

Les prix sont toujours plus intéressants dans le circuit court (magasin à la ferme, petit magasin local ou distributeur « self-service »), dans lequel on peut atteindre 1-1,4 €/kg pour les petits emballages en vente directe. Même si dans ce débouché la charge de travail et les frais à faire sont évidemment plus élevés pour des volumes écoulés bien moindre.

Actuellement nous sommes dans une période creuse (juin/juillet) sur le marché. Les stocks sont épuisés, les importations d'hâtives des pays lointains et méditerranéens touchent à leur fin et les premières récoltes d'hâtives wallonnes se font encore un peu attendre. On voit que les prix du marché libre en conventionnel et bio se rapprochent (500-600 €/T). Ces prix-là sont très volatiles et chuteront bientôt à l'arrivée des « nouvelles ». Les prix du libre les autres mois de l'année tournent plutôt autour des 400-450 €/T.

La qualité de la nouvelle récolte s'annonce belle. Dans les champs, les producteurs trouvent pas mal de doryphores, mais pas encore de mildiou.

La situation sur le marché des pommes de terre bio en France est comparable au niveau des prix et des surplus.

Le besoin de relocalisation est toujours autant d'actualité. La capacité de production chez nos producteurs bio wallons est là, ainsi que la capacité de conserver les tubercules, avec une belle qualité, jusqu'à l'arrivée des hâtives. **La demande aux emballeurs et transformateurs est d'augmenter encore davantage le pourcentage de contrats locaux.**

Filière légumes

Les cultures de légumes ont très faiblement progressé (+1%) en 2022 avec seulement 39 nouveaux hectares. Lors de cette même année, 481 producteurs bio wallons ont cultivé des légumes bio (pour le marché du frais ou pour l'agro-industrie) sur des surfaces très variées allant de moins d'un are à plus de 100 ha. 197 producteurs ont moins d'un hectare de cultures de légumes bio, 116 cultivent entre 1 et 3 ha de légumes, 102 d'entre eux entre 3 et 10 ha, 33 entre 10 et 20 ha et seulement 33 cultivent des légumes sur plus de 20 ha.

Quelques mots sur la production

Au niveau de la production, les maraîchers bio ont eu du fil à retordre au printemps. Un fournisseur de terreau a changé la composition de son substrat en diminuant la quantité de tourbe. Résultat : plusieurs maraîchers ont rencontré des difficultés à préparer leurs plants. A cela s'ajoute un climat compliqué. Les températures sont restées globalement froides et humides jusqu'à la mi-mai, retardant les implantations. S'en sont suivies des périodes très sèches et venteuses qui ont empêché la bonne levée des semis.

Maîtriser les nuisibles comme les corvidés, les lièvres et les pressions maladies furent aussi d'importants challenges en plein champ pour ce début de saison.

Tendances pour le maraîchage

En 2022, les ventes des légumes de maraîchage battaient de l'aile. Cette année, les constats sont mitigés : certains ne perçoivent pas encore de regain d'intérêt de leur clientèle cible, d'autres voient une relance marquée depuis le mois de mars. Après l'orage, une embellie, enfin ! La situation ne se redore pas facilement pour autant : la rentabilité fait encore défaut ci et là. Les maraîchers se doivent alors de jouer à l'équilibriste en conciliant la réduction des frais de main d'œuvre et la nécessité de sortir des volumes suffisants pour répondre aux besoins de la clientèle.

Le modèle du CSA¹¹ : une voie de résilience ? Cette formule présente plusieurs avantages¹² et se développe actuellement en Wallonie (une quinzaine de projets).

Tendances pour les légumes de plein champ

Même diagnostic que pour 2022 : l'offre de légumes bio est excédentaire par rapport à la demande. Et ceci n'est pas propre au marché belge, écouler des légumes bio chez nos voisins n'est pas une mince affaire ! Les conversions en agriculture biologique ont éclos trop vite, et ce, un peu partout ! Que l'on soit en France, Allemagne ou Hollande, le marché bio est aussi en difficulté. A certains endroits comme en France, l'Eurofeuille est mise en concurrence avec plusieurs autres labels comme le « haute valeur environnementale » ou le « zéro résidu de pesticides ». C'est simple : « le client est perdu ! »

Qu'en est-il pour le marché du frais ?

Insécurisation des contrats (dont ceux de la GMS)

Il est possible de vendre des légumes sur le « marché libre » (cela signifie que les transactions se négocient en temps réel) ou « sous contrat ». Dans ce cas, les producteurs conviennent d'un arrangement avec des acheteurs avant la mise en culture et ajustent leurs emblavements en fonction. Jusqu'il y a peu, il n'était pas rare que ces contrats soient oraux : les protagonistes se faisaient mutuellement confiance et respectaient leurs paroles. Aujourd'hui, certains agriculteurs regrettent que les promesses perdent en fiabilité. Les acheteurs (dont principalement la GMS) ravissent leurs achats en temps réel pour suivre les aléas de la demande ; ils ne s'engagent plus sur des volumes. Même lorsque les contrats sont formalisés par écrit, les clauses sont **libératoires** c'est-à-dire qu'elles laissent l'opportunité aux acheteurs de se défaire de leurs engagements. Par exemple, un producteur a cultivé des racines de chicon puis les a fait forcer. Alors qu'ils étaient prêts en mars, l'acheteur a préféré sortir cette référence de ses rayons et ne les a pas pris.

Dure négociation des prix

En termes de prix, la GMS a accepté des augmentations de 1 à 4% – ratio bien inférieur à l'inflation.

D'autre part, derrière le prix d'un produit se cache le coût de la production auquel s'ajoute celui du stockage, puis parfois celui de la transformation, et enfin celui du stockage du produit transformé. Le problème, c'est que certains acheteurs n'acceptent plus de rétribuer toutes ces charges ; en d'autres mots, le prix qu'ils sont prêts à donner ne suffit qu'à couvrir la production. La situation est telle qu'il est parfois plus indiqué de vendre à la récolte et de ne pas conserver. Les stratégies de vente changent !

Internalisation des productions par la GMS

Plusieurs enseignes de la grande distribution rachètent des terres agricoles et sous-traitent le suivi des cultures aux agriculteurs wallons. « *Le risque, c'est qu'elles internalisent ce qui est rentable et facile. Il ne restera que les spéculations complexes et moins rentables pour les producteurs indépendants.* »

La dé-certification : un risque ?

¹¹ Communauté en Soutien à l'Agriculteur : le mangeur paie un abonnement de plusieurs mois qui lui permet de récolter lui-même un assortiment de légumes au champ chaque semaine. L'auto-cueillette est bien sûr encadrée par le producteur.

¹² La première, c'est que le temps et les coûts afférents à la récolte sont reportés sur le mangeur. Le producteur peut concentrer ses efforts sur la production. La seconde, c'est la garantie pour le maraîcher de se rémunérer. La troisième, c'est le prix attractif de l'abonnement pour le mangeur. Il est concurrentiel par rapport aux prix à l'unité des légumes et est fixe durant la période donnée alors que les prix en supermarché ne cessent de grimper.

« Je suis en bio depuis une trentaine d'années et je suis un convaincu. Je ne me suis pas lancé dans cette aventure pour les primes ou autres raisons commerciales. **Je suis prêt à faire le gros dos quand le marché est moins favorable, mais pas jusqu'à y perdre de l'argent.** Et il n'y a pas que le marché qui pèse lourd ; il y a aussi les normes de la nouvelle PAC, comme les mesures anti-érosions. Si le consommateur et le politique mettent des bâtons dans les roues du bio, ça ne va pas aller. » D'ailleurs, un producteur bio de légumes plein champ a passé le cap : il a pris la décision de revenir entièrement en conventionnel, quitte à rembourser les primes bio.

Qu'en est-il pour le marché de l'agro-industrie ?

Les légumes cultivés sur la plus grande superficie bio en Wallonie sont les légumes comme le pois et le haricot à destination de l'agro-industrie. La culture du pois a été emblavée par 38 producteurs et représente 334 ha.

Dans ce domaine, le marché est à l'équilibre. Les ventes en bio se ressaisissent depuis le début d'année 2023. Sur le marché de l'agro-industrie, les contrats sont fiables. Globalement, les volumes demandés sont équivalents à l'année précédente — on note toutefois une légère diminution de la demande pour les poireaux et céleris (raves et branches). Les contrats des producteurs sont reconduits mais il n'y a pas de « place » pour de nouveaux producteurs ou pour des volumes excédentaires¹³.

Les prix bio pour les producteurs ont été revus à la hausse (entre 7,5% à 12%) alors que les ceux du conventionnel ont augmenté de 30 à 40% !

Filière fruits

Arboriculture fruitière

En Wallonie, la majorité (53%) des cultures fruitières bio sont de l'arboriculture fruitière. Dans les vergers bio wallons, les pommes et poires sont largement majoritaires. Dans une proportion moindre, nous trouvons des vergers de cerisiers, pruniers, pêchers et kiwâi. On observe un intérêt grandissant pour les vergers hautes tiges, utilisés comme diversification des exploitations et/ou comme aménagement de parcours et de prairies.

En effet, en 2022, 244 ha de vergers hautes tiges bio étaient recensés contre 177 ha de vergers basses tiges (hors fruits secs). En Wallonie, 172 producteurs font de l'arboriculture fruitière (hors fruits secs) dont 11 d'entre eux sur plus de 10 ha et 74 entre 1 et 10ha.

Lors de la réalisation de notre observatoire des prix d'avril 2023, le prix moyen de vente au consommateur de pommes bio était de 3,24¹⁴ €/kg en magasin spécialisé bio et/ou vrac et de 3,85¹⁵ €/kg en GMS. Pour les poires, ce prix moyen s'élève à 3,66¹⁶ €/kg en magasins spécialisés bio et/ou vrac et 3,83¹⁷ €/kg en GMS. En GMS, ces prix sont relativement stables depuis septembre 2022.

En arboriculture basse-tige, les producteurs contactés s'accordent pour dire que la récolte 2022 de pommes était bonne mais **un ralentissement des ventes a été observé car la demande était plus faible**. La saison de vente a été longue impactant la qualité. De plus, le **prix du marché des pommes bio était plus bas en 2022 qu'en 2021**. Un producteur nous indique que « septembre est normalement un gros mois au niveau des ventes mais l'année passée, les pommes ne portaient pas aussi bien que d'habitude. C'est en décembre que les

¹³ En cas de surproduction, ou comme plan B dans un champs à la suite d'une culture qui n'aurait pas levée.

¹⁴ Moyenne sur base du prix de 25 enseignes

¹⁵ Moyenne sur base du prix de 31 enseignes de GMS

¹⁶ Moyenne sur base du prix de 19 enseignes

¹⁷ Moyenne sur base du prix de 9 enseignes de GMS

ventes ont repris, mois relativement calme les autres années ». Un autre producteur nous informe avoir encore des pommes mi-juillet.

Au vu de l'augmentation du coût des matières premières et des intrants, un producteur avait augmenté le prix de ses pommes l'année passée. Il ne l'augmentera pas cette année.

La majorité des arboriculteurs bio wallons vendent leurs productions en direct et durant le deuxième semestre 2022 les ventes en circuit court étaient moindres. Un producteur a dû déclasser (en jus ou hors alimentation humaine) presque 13 tonnes de fruits et a vendu près de 35% de sa production à un grossiste bio en fruits et légumes, par manque de débouchés en circuit court. « Doit-on vraiment tirer au maximum un produit pour faire le lien entre les deux saisons ? Les consommateurs souhaitent plutôt des fruits d'été en juillet ».

Pour la prochaine récolte, un producteur nous indique que la quantité de pommes ne sera pas extraordinaire cette année. Un autre espère carrément quelle ne sera pas trop abondante au vu de la saison écoulée.

En Flandre, en pommes bio, la demande pour la Jonagold est de retour mais l'offre est encore trop importante par rapport à la demande. Les producteurs qui renouvellent leur verger remplacent la Jonagold par d'autres variétés. En poire, la Conférence est toujours intéressante pour l'export. La variété QTee (Celina) est de plus en plus cultivée. Les enseignes de **hard discount favorisent toujours l'importation de fruits italiens en fin de saison** (moins chers et de meilleure qualité). Les coopératives flamandes (veiling) proposent de plus en plus de références bio. Une nouvelle coopérative (Limburgse Tuinbouwveiling (LTV)) intègre un premier producteur bio.

Fraises et petits fruits

Les surfaces dédiées aux fraises et petits fruits correspondent à seulement 4% des terres affectées à production de fruits bio en 2022. Cette micro-filière représente 31ha en Wallonie en 2022, dont 7ha sont en cours de conversion vers le bio. Ces surfaces sont relativement stables d'une année à l'autre ; la filière s'expand peu.

La culture en pleine terre est la pratique la plus courante pour les framboises, mûres, cassis et groseilles. Les fraises sont majoritairement cultivées sous serre.

Les difficultés de culture sont, d'abord, la gestion des nuisibles et des maladies (botrytis, verticilliose). La problématique liée à la main d'œuvre pour la récolte est la deuxième difficulté la plus courantes. Certains nous disent que les saisonniers sont « introuvables », ou que leur disponibilité fait défaut. Ensuite, le coût de la main d'œuvre augmente trop le coût de revient des produits, à tel point qu'il rend le prix client peu compétitif. La troisième difficulté majeure concerne les qualités et la disponibilités des plants adaptés à nos régions.

Sans grande surprise, les clients particuliers recherchent, en priorité, des fraises (vendues en bio environ 14€/kg). Ensuite, l'intérêt des consommateurs se porte sur les framboises. Les groseilles et les mûres, sont en troisième et quatrième position, puis les cassis sont en fin de classement. Au niveau des canaux de distribution, la vente en direct à la ferme est la pratique la plus courante.

Vignes et fruits secs

La production de **vignes bio** se développe fortement ces dernières années : sa superficie a **doublé en 3 ans** pour atteindre 193 ha en 2022. Plus d'un tiers des vignes sous contrôle bio (36%) est en conversion en 2022. La Wallonie recense actuellement **52 agriculteurs** qui cultivent des vignes bio. Parmi eux, 5 viticulteurs cultivent plus de 10 hectares de vignes bio, 26 en cultivent entre 1 et 10 ha et 21 en cultivent moins d'un hectare.

La production de **noix et noisettes** s'est développée fortement en 2022 passant de 90 à 143 ha (+60%). **26 producteurs** ont planté des noyers et noisetiers dont 5 d'entre eux sur plus de 10 ha. Un tiers des surfaces est en conversion actuellement.

Ces deux filières semblent avoir un bon potentiel de développement et une demande importante.

Elevages et filières de niche

La demande existe pour des productions de niche tant au niveau végétal (houblons, plantes aromatiques et médicinales, horticulture non comestible) qu'à animal (canards, pintades, bufflonnes, poissons, ruches...). Ces productions se développent petit à petit et a encore un potentiel de développement pour répondre à la demande. En revanche, comme toutes productions de niches, le nombre de producteurs doit rester petit.



BIOWALLONIE
Le bio aujourd'hui & demain



PLAN BIO 2030

Avec le soutien de la



Wallonie